



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024**

N° C14\_11\_2024\_12 - Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

| <b>Titulaires en exercice</b> | <b>Présents</b><br>(Titulaires et suppléants votants) | <b>Représentés</b> | <b>Total votants</b> | <b>Absents</b> |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|----------------|
| 90                            | 52                                                    | 16                 | 68                   | 22             |

|           |                |            |                        |
|-----------|----------------|------------|------------------------|
| Pour : 68 | Abstention : 0 | Contre : 0 | Sans Participation : 0 |
|-----------|----------------|------------|------------------------|

Date de convocation : 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, ARCHAIMBAULT Monique, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, MAUZE Marie-Madeleine, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BALLAND Cyril (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à FOUCHE Patrice), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), GIRAULT Anne (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), MORIN Patrick (pouvoir donné à BINET Frédérique), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CROMER Marie-Thérèse, DODIN Patrick, FERRÉ Nicolas, GERARD Antoine, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul,

PICARD Christian, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

\*\*\*\*\*

### **Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-18 et L5211-14,*

*Vu la délibération cadre du 9 décembre 2021 relative aux modalités de prise en charge des frais pour les agents et les élus,*

Considérant que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil communautaire peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger.

Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour et à ce titre, ils peuvent bénéficier d'une indemnisation sur les frais engagés.

En dehors des déplacements dans le cadre de l'activité courante des élus, la mise en place d'un mandat spécial est nécessaire pour que la communauté de communes puisse rembourser les élus de leurs frais de mission. Le mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la communauté de communes avec l'autorisation de l'organe délibérant.

En 2023, la communauté de communes a renouvelé son label pays d'art et d'histoire accordé par le ministère de la culture. Le 22 novembre 2024, ce ministère réunit tous les chefs de projet et leurs élus porteur du label.

Ainsi, il est proposé que Mme Sylvie Brunet, vice-présidente en charge de l'animation du territoire participe à ces temps d'échanges où seront présentés les perspectives d'évolution du label ville et pays d'art et d'histoire pour les années à venir.

Les frais engagés dans le cadre de ces déplacements seront remboursés dans la limite des plafonds définis par la délibération n° B09\_12\_2021 du bureau communautaire du 9 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la prise en charge et le remboursement des frais engagés dans le cadre de mandats spéciaux, par Madame Sylvie Brunet, vice-présidente en charge de l'animation du territoire, à l'occasion de ce déplacement le 22 novembre 2024 au ministère de la culture.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Philippe CACLIN

Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le 19/11/2024



ID : 079-200069755-20241114-C14\_11\_2024\_12-DE